



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE
20 JUILLET 2017

Le 20 juillet 2017, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2017-011 du 20 juillet 2017 relative aux modalités d'instruction et conditions d'obtention de l'autorisation relative au partage des liquidités de poker en ligne prévue au II de l'article 14 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 ;
- Décision n°2017-014 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de support de paris.